



Tournoi en ligne (FR)

## REGLEMENT TOURNOI

### « TOURNOI OFFICIEL DEWAN 2026 »

*Tournoi gratuit sans obligation d'achat*

#### MODALITES DU TOURNOI

---

**SOCIETE ORGANISATRICE** : Asmodee Group, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 155 440 330,15 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 399 899 806, dont le siège social est 18 rue Jacqueline Auriol, Quartier Villaroy – 78280 GUYANCOURT, agissant pour le compte du studio SPACE COWBOYS.

(« **Société Organisatrice** »)

**DATES ET HEURES** : le lundi 2 février 2026 à 20h00 (heure française) dans les conditions définies dans le présent Règlement.

**CONTACT** : [contact@spacecowboys.fr](mailto:contact@spacecowboys.fr)

(« **Contact** »)

#### **PARTICIPANTS :**

Le Tournoi est exclusivement ouvert aux personnes physiques majeures à la date de l'inscription au Tournoi résidant en FRANCE METROPOLITAINE (CORSE INCLUSE) et BELGIQUE :

- disposant d'une connexion Internet
- disposant d'un compte sur la plateforme Board Game Arena ;
- disposant au minimum d'un score de 100 ELO et de 50 en karma.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (mêmes nom et prénom, même compte Board Game Arena). La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. Dans le cas où un Participant aurait participé plusieurs fois, la Société Organisatrice se réserve le droit de refuser à ce Participant son éligibilité à la Dotation.

(« **Participant(s)** »)

#### **PARTICIPATION :**

L'annonce du Tournoi est faite sur les pages officielles de SPACE COWBOYS et de la plateforme Board Game Arena.

##### **a) Inscription**

Pour participer au Tournoi, chaque Participant doit :

- Se rendre sur la page officielle Board Game Arena <https://boardgamearena.com/welcome>
- Se connecter sur son compte Board Game Arena ;



Tournoi en ligne (FR)

- Rechercher le Tournoi Officiel Dewan 2026
- S'inscrire au Tournoi Dewan avant le début du Tournoi le lundi 2 février 2026 à 20h00

### **b) Mécanique du Tournoi**

Les Participants s'affrontent lors d'un tournoi organisé entre 8h00 et 20h00 (Heure d'Europe centrale (CET) (ci-après les « **Heures Officielles** »).

Le Tournoi peut accueillir un minimum de 32 Participants et un maximum de 128 Participants.

Le lancement du Tournoi est fixé au 2 février 2026 à 20h.

Chaque partie du Tournoi est en élimination directe en multijoueur, 3 contre 3 minimum ou 4 contre 4, en tour par tour, sur une période fixe de 15 jours. À la fin de cette période, si aucun Participant n'a remporté la partie, le Participant avec la plus grande réserve de temps restante sera déclaré vainqueur.

Les Participants reçoivent une notification à chaque tour et disposent d'une réserve de temps de 45 heures pour jouer leur coup. Cette réserve de temps diminue dès que l'adversaire termine son tour, mais uniquement pendant les Heures Officielles. Si la réserve de temps d'un Participant est entièrement épuisée, son adversaire peut expulser ce joueur de la partie, ce qui entraîne une défaite automatique.

A l'issue de chaque partie, un classement provisoire est établi et les 2 meilleurs Participants sont qualifiés pour continuer le Tournoi en jouant une nouvelle partie jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un seul Participant.

### **c) Gestion des égalités**

En cas d'égalité lors d'une partie, le Participant avec la plus grande réserve de temps restante sera déclaré vainqueur.

En ce qui concerne les égalités de classement à l'issue du Tournoi, le cumul des scores des Participants affrontés sera utilisé pour départager. En cas d'égalité persistante, c'est le cumul des scores ELO des Participants affrontés qui sera pris en considération.

(« **Tournoi** »)

### **DESIGNATION DU GAGNANT :**

A l'issue de la dernière partie, le grand gagnant est automatiquement désigné via la plateforme Board Game Arena

(« **Gagnant** »).

### **DOTATIONS :**

Le Tournoi permet de gagner le/les dotation(s) suivante(s) :

- 1 Sticker Personnage Dewan – valeur commerciale indicative : 0,5 € TTC
- 4 Camps améliorés en bois Dewan – valeur commerciale indicative : 10 € TTC
- 1 Plaque aluminium Dewan – valeur commerciale indicative : 40 € TTC

(« **Dotations** »)

### **ANNONCE DES GAGNANTS ET ENVOI / REMISE DES DOTATIONS :**



Tournoi en ligne (FR)

Le(s) Gagnant(s) sera/seront contacté(s) par message privé sur la plateforme Board Game Arena, au plus tard 10 jours ouvrés suivant la clôture du Tournoi.

La Société Organisatrice demandera alors les coordonnées postales du/des Gagnant(s), toujours par message privé sur la plateforme Board Game Arena et ne saurait être tenue responsable pour toute information communiquée par le/les Gagnant(s) qui serait erronée, tronquée ou manquante.

Le(s) Gagnant(s) recevra/recevront leur Dotation par voie postale, aux frais de la Société Organisatrice, dans un délai estimatif de 3 semaines à compter de la communication des coordonnées postales de livraison par le(s) Gagnant(s).

#### **UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS :**

Les données personnelles collectées auprès de chaque Participant lors du Tournoi sont soumises à la réglementation relative à la protection des données personnelles, incluant notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679.

Lors de la participation au Tournoi, chaque participant peut être amené à communiquer à la Société Organisatrice certaines données personnelles nécessaires au bon déroulement du Tournoi. Si les Participants ne souhaitent pas communiquer ces informations, ou s'ils s'opposent à leur utilisation par la Société Organisatrice, les Participants ne pourront pas participer au Tournoi et la Société Organisatrice sera dans l'impossibilité de répondre à leur demande et de remettre les Dotations au Gagnant.

#### **Qui est responsable du traitement des données à caractère personnel collectées auprès de chaque Participant ?**

Le responsable du traitement des données à caractère personnel collectées auprès de chaque Participant est la Société Organisatrice, Asmodee Group.

#### **Quelles données personnelles sont collectées et traitées lors du Tournoi ?**

Les données à caractère personnel collectées et traitées par la Société Organisatrice sont les suivantes :

- Nom ;
- Prénom ;
- Pseudo/nom utilisateur de la plateforme Board Game Arena;
- Numéro de téléphone ;
- Adresse électronique ;
- Adresse postale.

#### **À quelles fins les données personnelles des Participants sont-elles traitées ?**

Les données personnelles des Participants sont traitées par la Société Organisatrice pour les finalités suivantes :

- organiser le tournoi,
- contacter et échanger avec le Gagnant,
- attribuer et remettre les Dotations au Gagnant.

#### **Quelle est la base légale de ces traitements de données personnelles ?**

Conformément aux dispositions du RGPD, tout traitement de données personnelles doit se fonder sur une base légale.

Les données sont collectées et utilisées en se fondant sur :



Tournoi en ligne (FR)

- tr l'exécution du contrat auquel les Participants sont parties ;
- et l'intérêt légitime de la Société Organisatrice.
- 

#### Qui sont les destinataires des données personnelles des Participants ?

La Société Organisatrice applique des conditions d'accès strictes aux données personnelles qu'elle traite, lesquelles ne sont accessibles qu'aux seules personnes autorisées à y avoir accès, à savoir les salariés de la Société Organisatrice.

Les données personnelles peuvent être transmises :

- aux sociétés affiliées,
- aux partenaires,
- aux prestataires de services techniques participant à la réalisation des objectifs décrits ci-dessus. Ils agissent en tant que nos « sous-traitants » et sont tenus de mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées afin de protéger les Données personnelles en leur possession. Ils sont également liés par un accord de confidentialité strict et par des clauses contractuelles spécifiques concernant « comment » et « quand » ils sont autorisés à utiliser vos Données personnelles en notre nom.

#### Les données des Participants sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ?

Les traitements des données personnelles des Participants occasionnent des transferts hors de l'Union européenne vers les pays où sont situés nos prestataires. Nous nous assurons de la mise en œuvre de garantie appropriées pour établir et/ou confirmer qu'avant de recevoir vos données, ces derniers offrent un niveau de protection adéquat.

#### Quelle est la durée de conservation des données à caractère personnel des Participants ?

Les données personnelles des Participants sont conservées pour les durées suivantes :  
3 mois à compter du dernier contact.

#### Quels sont les droits des Participants ?

Conformément aux dispositions légales en vigueur, et sous certaines conditions, tout Participant bénéficie d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données personnelles le concernant et peut s'opposer à tout moment au traitement des données personnelles le concernant. Il dispose également du droit à la limitation du traitement de données personnelles le concernant. Tout Participant a également le droit de recevoir les données personnelles le concernant qu'il a fournies à la Société Organisatrice dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et a le droit de transmettre ces données personnelles à un autre responsable du traitement si le traitement est fondé sur son consentement ou sur l'exécution d'un contrat et que le traitement est automatisé. Le Participant a aussi le droit de définir des directives (générales ou spécifiques) relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort. Pour exercer l'ensemble de ses droits, le Participant doit adresser sa demande par e-mail, en justifiant de son identité par tout moyen, à l'adresse suivante : [dpo@asmodee.com](mailto:dpo@asmodee.com).

Les Participants qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la désignation du Gagnant seront réputés renoncer à leur participation au Tournoi.

Les Participants ont également le droit d'introduire une réclamation directement auprès de l'autorité de contrôle compétente pour la protection des données à caractère personnel (la liste des autorités est disponible sur le site web du Comité européen de la protection des données ([Membres | Comité européen de la protection des données](#)) et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr>)).

#### **REGLEMENT :**

Le Règlement est consultable sur le site internet de la Société Organisatrice à l'adresse : <https://www.spacecowboys-games.com/game/dewan/>.



Un lien hypertexte vers le Règlement est également disponible dans chaque post Board Game Arena et Space Cowboys (Instagram et Facebook) annonçant le Tournoi.

## **GRATUITE DE LA PARTICIPATION**

A titre d'information, les Participants ont recours à des fournisseurs d'accès proposant, dans le cadre de leurs offres actuelles, des connexions téléphoniques et internet incluses de manière forfaitaire, de sorte que la participation au Tournoi n'entraîne aucun coût supplémentaire et est, par nature, gratuite. Les Participants au Tournoi déclarent donc avoir déjà à leur disposition une connexion Internet pour leur usage propre.

Aucun remboursement des frais de connexion ou de participation ne sera effectué dans la mesure où la participation au Tournoi s'effectue sur une base gratuite (forfaits Internet illimités ou inclus).

## **CONDITIONS GENERALES**

---

### **1. PARTICIPANTS**

Sont exclues du Tournoi, les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées à la section « Participants » des Modalités du Tournoi, ainsi que les membres du personnel de la Société Organisatrice et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Tournoi ainsi que leur conjoint (mariage, PACS, concubinage) et les membres de leurs familles: ascendants et descendants directs, frères et sœurs ou tout autre parent vivant sous leur toit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier du respect des conditions exposées dans le présent Règlement. Toute personne ne remplissant pas ces conditions, ou refusant de les justifier, sera exclue du Tournoi sans recours possible et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de sa Dotation.

La participation au Tournoi implique l'entière acceptation et sans réserve du présent Règlement ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

La Société Organisatrice pourra annuler le Tournoi s'il apparaît que des fraudes portant une atteinte grave à la fiabilité et à la pérennité de l'ensemble du Tournoi sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment par des procédés informatiques dans le cadre de la participation au Tournoi tels que des automates de participation, des programmes élaborés pour des participations automatisées, etc. Sera notamment considéré comme un cas de fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Tournoi sous un ou plusieurs prête-nom(s) fictif(s) ou emprunté(s) à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant s'inscrire et participer au Tournoi sous son propre et unique nom.

La Société Organisatrice se réserve, en tout état de cause, le droit d'exclure du Tournoi les fraudeurs, de ne pas leur attribuer les Dotations et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En tout état de cause, le non-respect du présent Règlement entraînera l'invalidation de la participation du Participant et de l'attribution éventuelle d'une Dotation.

### **2. DOTATIONS / MODALITES D'ATTRIBUTION**

Le Tournoi permet de gagner la ou les Dotation(s).

La valeur de la/des Dotation(s) est mentionnée à titre purement indicatif et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'une éventuelle variation de valeur de la/des Dotation(s) entre le moment de la publication du présent Règlement et la remise effective de la/des Dotation(s).

La/les Dotation(s) ne peut/peuvent faire l'objet d'aucun échange, remboursement, cession ou transfert, sous quelque forme que ce soit, à un tiers.

La/les Dotation(s) ne pourra/pourront en aucun cas donner lieu à une contrepartie financière, à une demande de remboursement, d'échange, de reprise, d'extension de garantie ou équivalent financier de quelque nature que ce soit.

Les frais annexes éventuellement engendrés par l'utilisation ou la jouissance de la/des Dotation(s) (à l'exception des frais d'envoi tels que stipulés à l'article 3 ci-dessous) restent entièrement à la charge du/des Gagnant(s) sans que celui/ceux-ci ne puisse(nt) demander une quelconque compensation à la Société Organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Aucune réclamation ou recours relatif à la/aux Dotation(s) ne pourra être admis à l'encontre de la Société Organisatrice. Cette dernière se réserve le droit de remplacer la/les Dotation(s) prévue(s) par une Dotation de valeur équivalente en cas d'indisponibilité, ou de survenance d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure, notamment du fait de ses fournisseurs, sans que cette substitution ne puisse donner lieu à une quelconque contestation ou compensation.

A toutes fins, il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation, ni garantie liée à l'utilisation ou la destination de la/des Dotation(s).

### 3. ENVOI / REMISE DES DOTATIONS

Toute Dotation qui serait retournée à la Société Organisatrice par la poste ou par le prestataire en charge du transport du fait des Participants (par exemple : « *n'habite plus à l'adresse indiquée* » ou en cas d'adresse inexacte) sera considérée comme abandonnée par le Gagnant concerné, sans que ce dernier ne puisse formuler aucune revendication à ce titre. Cette Dotation pourra alors être librement récupérée par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait. La Société Organisatrice restera libre d'en disposer comme elle le souhaite.

Dans l'hypothèse où un Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, prendre possession ou bénéficier de tout ou partie de la Dotation gagnée dans les conditions décrites dans le présent Règlement, il sera considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet de ladite Dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part de la Société Organisatrice à ce titre.

### 4. CONDITIONS DE VALIDITE DE LA PARTICIPATION AU TOURNOI

Les participations comportant des informations incomplètes, fausses ou erronées ne pourront être prises en compte.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du Règlement rendra la participation invalide.

Dans le cas où le Tournoi requiert une contribution du Participant (photographie, vidéo, dessin, commentaire...) (la « **Contribution** »), la Société Organisatrice se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier les Participants dont la Contribution contiendrait des éléments ou des propos qui :

- présenteraient un caractère manifestement illicite ;
- seraient à caractère pornographique, pédophile, raciste ou xénophobe ;
- seraient diffamatoires ou susceptibles de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale ;
- inciteraient au crime, à la haine, à la violence, au suicide ;
- seraient accompagnés de propos calomnieux, dénigrants, injurieux, offensants ou dégradants ;

- ne respecteraient pas l'ordre public ;
- porteraient atteinte à un droit d'autrui, y compris, sans s'y limiter, à un droit d'auteur, à un brevet ou une marque de commerce ou tout autre droit de propriété intellectuelle ;
- seraient contraires aux bonnes mœurs ;
- seraient non conformes à la réglementation et à la législation en vigueur ;
- seraient susceptible de nuire à l'image de la Société Organisatrice, des sociétés prestataires ou partenaires.

Cette liste n'étant pas exhaustive.

Par ailleurs, chaque Participant garantit que sa Contribution pourra être utilisée dans les conditions visées à l'article 5 ci-dessous et garantit la Société Organisatrice contre tout recours à cet égard.

## **5. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

### **a. Cession des droits de propriété intellectuelle relatifs à la Contribution du Participant**

Dans le cas où la participation au Tournoi requiert une quelconque Contribution des Participants, ces derniers cèdent par le simple fait de leur participation, à titre gratuit et non exclusif, à la Société Organisatrice ou à tout tiers qui lui serait substitué les droits de propriété intellectuelle associés à la Contribution, en ce compris le droit de :

- reproduire et utiliser, par tout procédé technique connu ou inconnu à ce jour, tout ou partie de la Contribution, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour (notamment imprimés, audiovisuels, numériques, électroniques), en tous formats, en utilisant tous rapports de cadrage, sans limitation du nombre de reproductions, et pour toute exploitation y compris sur les réseaux sociaux ;
- représenter, exposer et diffuser la Contribution, par tous moyens, et notamment par transmission numérique en ligne, ou télécommunication, par tout terminal, fixe ou mobile, et par tous procédés de communication, sur tous réseaux et/ou systèmes numériques actuels ou futurs tels que notamment Internet (en ce inclus les réseaux sociaux et les sites de partage), Intranets, Extranets, etc. ;
- modifier et adapter la Contribution, pour les besoins notamment de la mise en réseau sur Internet et sur les réseaux sociaux, sans que cela ne porte atteinte au droit moral de l'auteur.

Compte tenu de la nature interactive d'Internet, le Participant accepte que sa Contribution puisse être présentée dans différents contextes, associée à d'autres œuvres, faire l'objet de liens hypertextes ou d'exploitations partielles.

Cette cession est consentie à titre gratuit, pour le monde entier, et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de première publication de la Contribution.

A ce titre, chaque Participant devra notamment avoir veillé à ce que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation de la Contribution ou pouvant prétendre à un droit quelconque à l'égard de la Contribution et de son exploitation, que ce soit notamment au titre des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteurs ou droits voisins, droits des marques...) ou des droits de la personnalité (notamment droit à l'image, droit au respect de la vie privée...), ne puisse venir émettre des revendications au titre des utilisations prévues ci-dessus. Notamment en cas de représentation de personnes mineures au sein de la Contribution, chaque Participant devra disposer de l'ensemble des autorisations parentales ou des titulaires de l'exercice de l'autorité parentale le cas échéant, pour chacun desdits mineurs. De manière générale, toute Contribution pour laquelle une autorisation de droit à l'image est rendue nécessaire (représentation de personnes clairement identifiables, sauf personnages publics) devra être accompagnée de ladite autorisation au jour de la soumission de la participation. Dans l'hypothèse où une telle autorisation ne pourrait être produite, la Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter ladite Contribution du Tournoi, en tant que contrevenant aux droits d'un tiers.

Le Participant déclare détenir la propriété régulière, exclusive, pleine et entière de tous les droits faisant l'objet de la présente cession et pouvoir en conséquence les céder à la Société Organisatrice ou tout tiers qui lui serait substitué, dans les conditions exposées ci-avant sans qu'ils ne soient jamais inquiétés à cet égard.

A ce titre, le Participant garantit la Société Organisatrice ou toute société qui lui serait substituée, contre tout recours amiable ou contentieux exercé par un tiers.

#### **b. Propriété de la Société Organisatrice**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Tournoi, le Règlement compris, sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur tout support de communication relatif au Tournoi, ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

### **6. RESPONSABILITE / FORCE MAJEURE**

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance de la/des Dotation(s) effectivement et valablement gagnée(s). Elle ne pourra en aucun cas être responsable d'un quelconque dommage lié à la jouissance de la/des Dotation(s) et/ou du fait de son/leur utilisation, ce que les Participants acceptent expressément en validant leur participation au Tournoi.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour tout événement présentant les caractéristiques de la force majeure, le Tournoi devait être interrompu, annulé, prolongé, écourté, reporté ou modifié ou si une modification des conditions d'accès et/ou des modalités de fonctionnement devait être opérée. Cette décision sera prise sans préavis et la Société Organisatrice en informera les Participants par tout moyen de son choix.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers (expédition de la/des Dotation(s)), ni du manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux et de gestion. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi d'une Dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du Participant.

En tout état de cause, la Société Organisatrice ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de la force majeure privant partiellement ou totalement les Participants de la possibilité de participer au Tournoi et/ou les Gagnant(s) du bénéfice de sa/leurs Dotation(s).

La Société Organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol de la/des Dotation(s) dès lors que le/les Gagnant(s) en aura/auront pris possession.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Par conséquent, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable :

- d'un dysfonctionnement du réseau Internet, des réseaux sociaux ou de l'équipement informatique (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données de quiconque) d'un Participant ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement Internet, aux systèmes des terminaux des Participants ;
- de l'intrusion d'un tiers aux comptes des réseaux sociaux du Participant, ainsi que de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser ces réseaux sociaux ;
- de toute détérioration ou virus qui pourrait infecter l'équipement informatique du Participant et/ou de la Société Organisatrice ou tout autre bien.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques ou terminaux et aux données qui



Tournoi en ligne (FR)

y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

De manière générale, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des réseaux sociaux ou du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Tournoi.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter aux réseaux sociaux ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique.

La Société Organisatrice fera des efforts pour permettre un accès au Tournoi à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, pour motif légitime (notamment pour des raisons techniques) interrompre l'accès au Tournoi. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

En participant au Tournoi, les Participants acceptent sans réserve cette clause de responsabilité et renoncent à tout recours contre la Société Organisatrice dans les conditions prévues.

## 7. LITIGE ET RECLAMATION

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation doit être adressée, par écrit au siège social de la Société Organisatrice ou au Contact, renseignés en préambule du présent Règlement.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès de la Société Organisatrice ou en l'absence de réponse de ce service dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de réception de la réclamation écrite, le Participant peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont les coordonnées sont précisées ci-après qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable, conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation.

La saisine du médiateur doit s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de Médiation et d'Arbitrage de Paris : [https://xrm3.eudonet.com/Specif/EUDO\\_07073/Extranet/#/en/home](https://xrm3.eudonet.com/Specif/EUDO_07073/Extranet/#/en/home)
- soit par courrier adressé à **Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris**, situé au 39 avenue Franklin D. Roosevelt à 75008 PARIS (France).

Le Participant doit introduire sa demande vis-à-vis du médiateur dans un délai inférieur à un (1) an à compter de sa réclamation écrite auprès de la Société Organisatrice.

Le Participant reste libre d'initier, d'accepter ou de refuser le recours à la médiation. En cas de recours à la médiation, le Participant reste libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

En cas d'échec de la médiation ou de tout autre mode de résolution extrajudiciaire, tout litige né à l'occasion du présent Tournoi sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français désignés en application des règles françaises de procédure.

## 8. OBTENTION DU REGLEMENT

Le Règlement peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.